



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL Secrétariat général du Grand Conseil

Le Bulletin du Grand Conseil est désormais entièrement accessible en ligne avec de nouvelles possibilités de recherches

La collection du Bulletin du Grand Conseil (1829-2017) est désormais consultable en libre accès sur Scriptorium, la plateforme internet de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

Depuis le 1^{er} septembre, quelque 600 tomes de la collection du Bulletin du Grand Conseil peuvent être consultés librement sur [Scriptorium](#), le portail internet de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCUL) avec laquelle le Secrétariat général du Grand Conseil a conclu un partenariat. Le corpus commence en 1829, année de la parution du premier volume imprimé — plus de vingt-cinq ans après l'institution du Grand Conseil — et s'arrête, pour l'instant, au dernier tome de la législature précédente. Il sera par la suite complété annuellement par les tomes de l'année parlementaire écoulée.

Le Bulletin du Grand Conseil contient la transcription intégrale des débats en plénum, les objets parlementaires déposés par les députés, les rapports de commissions et les textes émanant du Conseil d'Etat — projets de lois et de décrets, exposés des motifs, préavis, rapports et réponses aux interpellations — ainsi que les documents lus ou projetés en séance, les listes de présence et les réactions de l'assemblée. Il a valeur probante et fait office de mémoire du Grand Conseil.

Les outils disponibles sur Scriptorium permettent d'effectuer des recherches par date ou mot-clé dans un volume spécifique du Bulletin du Grand Conseil, dans la collection entière ou dans d'autres publications.

Jusqu'à maintenant, seuls les Bulletins postérieurs à 1998 étaient accessibles sur le site internet du Grand Conseil ; les plus anciens n'étant consultables qu'en version papier, en bibliothèques ou aux Archives cantonales. La mise en ligne du Bulletin sur Scriptorium permet au Secrétariat général du Grand Conseil de remplir plus efficacement sa mission légale de publication et de diffusion des travaux parlementaires et de répondre au besoin croissant de transparence à l'égard de ces

derniers.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 septembre 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Igor Santucci, secrétaire général du Grand Conseil

Philippe Bastide, responsable du Bulletin du Grand Conseil